



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

D E C I S I O N D U M A I R E

prise en vertu de l'article L 2122. 22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Tarifs Pass'Sport Eldo 2023

Le Maire,
VU le Code Général des Collectivités
Territoriales et notamment son article
L.2122.22.,
VU la délibération du Conseil Municipal du
25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs
au Maire

DECIDE :

Article 1 : Dans le cadre du Pass'Sport Eldo 2023 qui se déroulera du 10/07/2023 jusqu'au 31/08/2023, plusieurs options avec différents tarifs sont proposées aux futurs inscrits.

Article 2 : Tarifs Pass'Sport Eldo :

TARIF À LA SEMAINE	
Semaine 28 (10/07 au 13/07) le 14/07 férié : semaine incomplète	20,00 €
Semaine 33 (14/08 au 18/08) le 15/08 férié : semaine incomplète	20,00 €
Autres semaines	25,00 €
TARIF 2 SEMAINES	40,00 €
TARIF 3 SEMAINES	60,00 €
SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE	15,00 €

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des services municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission aux services chargés du contrôle de légalité :

- Sports
- Communication
- Trésorerie,
- Services des Finances,
- Moyens Généraux.

Fait à Dole, le 22 Mars 2023

Le Maire
Jean-Baptiste GAGNOUX